

# Édito

## Mais que veut donc Ecolo ?



“ À l’heure d’écrire ces lignes, le SeGEC met la dernière main à ses priorités pour la prochaine législature. Celles-ci feront l’objet d’une présentation et d’un échange avec les représentants des différents partis, à la faveur d’une journée d’étude qui se tiendra le 25 mars. Marie-Martine SCHYNS, ministre de l’Éducation, y représente le cdH. Barbara TRACHTE, Véronique JAMOULLE, Joëlle MAISON et Georges-Louis BOUCHEZ y représentent respectivement Ecolo, le PS, DÉFI et le MR. Ces priorités font l’objet d’une présentation dans ce numéro d’entrées libres, et les réactions des représentants des différents partis seront présentées dans le numéro suivant, à paraître au mois d’avril.

Les priorités retenues expriment surtout la volonté d’une continuité dans les politiques menées, tout en les adaptant au contexte de l’époque qui s’ouvre. Mettre en œuvre le Pacte d’excellence, en évitant la tentation de se disperser par la poursuite désordonnée de nouveaux objectifs ou la préparation d’autres réformes. Lutter contre la pénurie des enseignants et des directeurs, et en particulier, assurer à ceux-ci une rémunération à la hauteur des services qu’ils rendent et des responsabilités qu’ils assument.

Le SeGEC attendra également de l’autorité publique qu’elle assure à l’enseignement libre un refinancement de ses moyens de fonctionnement comparable à celui qu’elle vient de décider pour le seul réseau des écoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, au mois de février, le Parlement vient de décider d’octroyer au réseau WBE 20 millions EUR par an au-delà de ce qui avait été prévu au terme des accords de la Saint-Boniface, soit 400 millions EUR au cours des vingt prochaines années.

Enfin, l’éducation à la citoyenneté doit, pour le SeGEC, rester la mission de toute l’école et de l’ensemble des cours, et non être prise en charge dans un seul cours de 50 minutes par semaine, fût-il dénommé « philosophie et citoyenneté ». En effet, alors que l’opposition libérale et le Centre d’Action Laïque qualifient aujourd’hui cette option qui prévaut dans l’enseignement officiel d’« *hérésie organisationnelle et pédagogique* », on est d’autant plus surpris de découvrir que le parti Ecolo a déposé au Parlement une proposition de décret qui vise à appliquer purement et simplement à l’enseignement catholique le régime qui prévaut actuellement dans l’enseignement officiel. Ceci impliquerait non seulement l’obligation d’organiser une heure par semaine de « philosophie et citoyenneté » en lieu et place d’une heure de religion, mais aussi l’obligation d’offrir à chaque élève le choix entre un cours de morale non confessionnelle et un cours de religion parmi les « religions reconnues » : religion catholique, protestante, orthodoxe, juive ou musulmane. Le coût de cette proposition pour les finances publiques peut être estimé à 64 millions EUR par an, sans compter les besoins financiers à trouver pour procéder aux aménagements des locaux pour accueillir un grand nombre de petits groupes.

Ce qui surprend le plus avec cette proposition d’Ecolo, c’est l’option d’introduire le principe de la séparation des élèves en référence à leurs options confessionnelles dans l’enseignement catholique, là où, comme chacun sait, l’ensemble des élèves suit le même cours de religion en référence au projet propre du réseau. On se rappellera, en effet, que c’est notamment au nom d’une conception du vivre ensemble visant à ne plus séparer les élèves en référence à leurs options philosophiques qu’Ecolo a justifié, comme d’autres partis, son option pour la réforme de l’organisation des cours philosophiques qui a été menée sous cette législature au sein de l’enseignement officiel. Par quel phénomène cette option de la séparation des élèves, que la plupart des partis n’estiment plus souhaitable pour l’enseignement officiel, peut-elle désormais apparaître comme désirable dans l’enseignement catholique ? Quelle vision de la citoyenneté Ecolo défend-il finalement, avec sa proposition de décret ? Réponse le 25 mars. ■

Étienne MICHEL

Directeur général du SeGEC

12 mars 2019